

PLANÈTE CRA

Rédigé par l'équipe de la Cimade au Centre de rétention de Cornebarrieu

N°22

Octobre 2011



CRATOSPHERE

Octobre 2011	Hommes	Femmes	<i>Enfants</i>
Nombre de personnes placées au CRA :	<i>144</i>	<i>20</i>	<i>1</i>

Depuis le 1^{er} janvier 2011 : 1290 personnes sont passées en rétention à Cornebarrieu

Destins des personnes placées en septembre 2011

Destin précis	Nombre
EMBARQUE	60
LIBERE TGI	12
LIBERE CA	6
ASSIGNE TGI/CA	2
LIBERE FIN RETENTION	10
LIBERE TA	12
LIBERE PREF	23
READMIS SIMPLE	32
REFUS EMBARQUEMENT	1
READMIS DUBLIN	2
TRANSFERT	4
DEFERE	6

GRADINGUE :

L'honnêteté ne paie pas toujours et parfois même elle coûte cher !

En 2000, Monsieur Edouard Chevardnadzé est réélu pour un second mandat à la tête de la Géorgie, mais la crise économique est totale.

Le désespoir d'un avenir meilleur à court terme pousse beaucoup de jeunes à tenter leur chance en Europe occidentale et le flux ne tarit pas jusqu'à ce jour.

C'est dans ces conditions qu'Alexis arrive en France en 2001.

Le hasard le mène jusqu'à Rouen où il se rend dès son arrivée à la préfecture pour dire sa volonté de solliciter l'asile.

Il repart avec son dossier à garnir mais se dit que finalement le plus urgent c'est de trouver un toit et à manger.

Le temps de régler ces basses considérations terre à terre, il laisse expirer le délai pour ramener son dossier en préfecture et sa demande est déclarée irrecevable.

Douche froide !

Que faire ?

Refaire une demande ? Impossible. A moins que...

Sur les mauvais conseils d'un compatriote rencontré dans la rue il décide de refaire une nouvelle demande sous un nom totalement inventé.

La demande sera rejetée et loi des séries oblige, il apprend qu'il est atteint d'une hépatite C.

Il demande et obtient un titre de séjour étranger malade sous un faux nom afin d'entreprendre une bithérapie et au prix d'un grand courage, il guérit au bout d'un an.

Il n'est pas très à l'aise mais puisqu'il a commencé autant continuer et il obtient toujours sous ce même faux nom un titre de séjour lui permettant de travailler.

Durant 6 années il verra ses papiers renouvelés et après avoir fait une formation de cuisinier il travaillera sans discontinuer dans la restauration durant toutes ces années.

Cela aurait pu durer encore très longtemps !

En 2010 pourtant il décide qu'il n'est plus possible de continuer de vivre sereinement sous une identité qui n'est pas la sienne. Il veut fonder une famille, avoir des enfants et rêve de réaliser un projet, SON projet qu'il construit dans sa tête depuis longtemps. Un projet de coopération culturelle entre son pays d'origine et la France.

Il se rend à Albi au guichet de la préfecture du département où il réside depuis 6 ans et déballe toute son histoire.

Au guichet l'employé flaire de suite la possibilité de faire une reconduite à la frontière et lui demande de se faire établir des documents à son vrai nom. Passeport, acte de naissance etc...

Cela prendra 14 mois à Alexis pour faire refaire tous ces papiers.

Durant tout ce temps il est persuadé que son honnêteté allait en toute logique être récompensée et

ne se doute pas du tout qu'il s'est en fait jeté dans la gueule du loup.

Un jour il reçoit une convocation du commissariat et se dit que le bout du tunnel est proche. Confiant il se rend à la convocation.

Quelques heures plus tard il se retrouve au centre de rétention avec une procédure faisant état d'usurpation d'identité.

Beaucoup de ces amis de la communauté albigeoise se mobilisent et signent une pétition en sa faveur. Un recours est déposé au tribunal administratif sans succès.

Le 27 il est reconduit en Géorgie avec d'autres compatriotes par un *vol spécial* (*)

** Il s'agit en fait d'un avion qui fait escale dans plusieurs pays de l'espace Schengen afin de faire le plein de ressortissants de la même nationalité. Vol spécial, vol groupé, vol gouvernemental, charter, beaucoup d'appellations différentes pour une pratique identique.*

Leo

Les deux rives d'un même fleuve.

Un bureau de la Cimade, au centre de rétention de Toulouse. Un planisphère jauni, quelques cartes postales et des dessins d'enfants, sont scotchés aux murs. Deux bureaux, deux ordinateurs, une photocopieuse fatiguée, des cartons à demi éventrés au sol. Des classeurs, énormes, une boîte de mouchoirs, fatiguée. Mardi matin, 9h30.

Une jeune femme est assise devant l'un des bureaux ; ses cheveux longs et noirs sont tirés en arrière, ses mains nerveuses froissent quelques feuilles de papiers pendant que ses pieds repliés sous la chaise, s'agitent.

Amélie : donc, je reprends vous vivez en Espagne depuis mars 2011, chez votre frère. Avez-vous commencé des démarches en vue d'une régularisation ?

Pietra : non pas encore, mais j'allais le faire.

- Hum, et pour quelles raisons avez-vous quitté le Mexique ?

- Mon compagnon me battait. Tous les jours. J'ai voulu porter plainte mais...

- Mais ?

- Au Mexique c'est la corruption qui règne et mon compagnon a un frère dans la police alors mes plaintes n'ont jamais abouties et Miguel est devenu de plus en plus violent quand il a su que j'avais porté plainte. Il a failli me tuer la dernière fois. Alors j'ai décidé de partir. Je n'ai que mon frère alors je suis venue le rejoindre. On peut l'appeler.

- Et là vous avez été arrêtée alors que vous étiez dans un bus en route pour l'Italie,

- Oui avec une amie. Je l'ai rencontrée en Espagne. Nous allions faire du tourisme en Italie pour le week end.

- Vous réalisez que là vous risquez d'être expulsée au Mexique ?

- Non je ne comprends pas pourquoi, je n'ai rien fait de mal. Je ne veux pas vivre en France, pourquoi la France veut-elle m'expulser ? Je vis chez mon frère, à Barcelone, il a des enfants. Je vis chez lui, on peut l'appeler.

- Dans un instant nous l'appellerons.

- Dites, j'ai une question. Mon amie, pourquoi l'ont-ils relâchée ?

- Euh, celle qui était avec vous dans le bus ?

- Oui. Nous avons la même situation. Elle est arrivée seulement 3 semaines avant moi en Espagne.

- Peut être qu'elle a déjà fait une demande de titre de séjour en Espagne.

- Non non nous allons la faire ensemble.

- Elle avait un passeport elle aussi ?

- Oui, nous avons exactement la même situation. Les policiers ont arrêté le bus et ils ont contrôlé tout le monde. Ils nous ont fait descendre toutes les deux puis on a récupéré

nos valises et le bus est reparti. Ils nous ont emmenées au poste de police, ils ont vérifiés nos passeports et puis ils m'ont mise dans une cellule et à elle ils ont dit de repartir.

- Ah bon ?!

- Je ne comprends pas pourquoi.

- Dites au fait, elle est de quelle nationalité ?

- Américaine !

...

- Américaine.

.

- Ca n'est pas juste.

Non décidemment, la politique de l'immigration n'est pas juste.

Pietra est née au Mexique, Angela aux Etats-Unis, à quelques 200 km de distance seulement.

Chacune sur une rive sur Rio grande.

C'est inscrit.

C'est ainsi.

Même de l'autre côté de l'océan, même unies dans les affres de l'immigration Pietra restera par rapport à Angéla, celle qui est née du mauvais coté du fleuve.

Amélie

Comment la préfecture de la Haute-Garonne entend régler le problème de la dette...

Ce mois d'octobre aura vu fleurir une nouvelle pratique préfectorale pour le moins étonnante. Cas pratique :

1) Un monsieur Tunisien est interpellé en possession de son titre de séjour italien expiré de quelques jours. Il vit en Italie depuis 1998 et obtient régulièrement le renouvellement de ce titre. D'ailleurs, il a avec lui tous les documents prouvant le dépôt de la demande de renouvellement. La préfecture lui notifie toutefois une obligation de quitter le territoire sans délai de départ volontaire à destination du pays dont il a la nationalité ou de toute autre pays dans lequel il établit être légalement admissible. Concomitamment, une demande de réadmission est adressée aux autorités italiennes. Rapidement, il se fait amener son passeport au centre de rétention pour exciper de sa bonne foi. Deux jours après le placement en rétention, nous apprenons deux choses :

- les autorités italiennes ont accepté la réadmission
- la préfecture a réservé une place sur un bateau à destination de la Tunisie

Le tribunal administratif saisi de la question n'a trouvé rien à redire à cela.

Que se serait-il passé si ce monsieur n'avait pas fait remettre son passeport aux autorités françaises ?

Il n'aurait pas pu repartir en Tunisie. A défaut de son document de voyage, la seule solution envisageable aurait été de le ramener en Italie. Comme il le souhaitait.

2) Un monsieur Tunisien est interpellé en possession de son titre de séjour italien expiré, des preuves de la demande de renouvellement et de son passeport en cours de validité. Rebelote : demande de réadmission faite auprès des autorités italiennes, départ prévu pour la Tunisie.

Un recours est déposé au tribunal administratif qui va considérer que la demande de réadmission ayant été acceptée par les autorités italiennes « *la décision qui permet le renvoi de monsieur en Tunisie (...) est entachée d'une erreur manifeste d'appréciation* ».

Il aura lui la chance de pouvoir repartir en Italie.

3) Un monsieur Tunisien est interpellé en possession de son titre de séjour italien expiré ainsi que des preuves de la demande de renouvellement. La préfecture fait une demande de réadmission auprès des autorités italiennes. Demande qui est acceptée dès le lendemain du placement au centre de rétention. Que nenni, au lieu d'organiser le retour de monsieur en Italie, la préfecture préfère garder monsieur au centre de rétention en attendant l'accord des autorités tunisiennes pour le renvoyer dans son pays. Ca lui apprendra à ce monsieur. Il comprendra ainsi qu'on ne peut pas impunément entrer sur le territoire français ! 9 jours d'enfermement et un petit voyage au pays ne lui feront pas de mal.

Finalement, suite au dépôt d'un référé-liberté, la préfecture consentira à le renvoyer en Italie. De justesse.

Ces trois situations sont révélatrices d'une chose : tout comme le savoir, le droit est une arme et nous devons toujours sortir armés.

Coût d'un trajet Toulouse-Vintimille : 79 euros de carburant + 50 euros de péage = 129 euros

Coût d'un trajet Toulouse-Marseille-Tunis : 53 euros de carburant + 31 euros de péage + environ 370 euros pour le bateau = 454 euros

Conclusion :

Le coût financier mais surtout humain de cette pratique est désastreux. Une réadmission compte autant qu'une reconduite à la frontière. Il ne s'agit donc même plus de quota ou de chiffre. Au travers de cette pratique, nous voyons bien que finalement la « préfecture » sait que derrière les chiffres, il y a des hommes. Et il s'agit de punir ces hommes. On ne punit pas des chiffres !

Marie

La déroute du rom

Semso est rom de Bosnie.

Il a 25 ans et en paraît 10 de plus.

De très petite taille, les bras et les mains couverts de tatouages approximatifs, de cicatrices venant de blessures mal suturées et de scarification, souvenirs de moments difficiles.

Depuis plusieurs années il vit en caravane avec sa famille et beaucoup d'autres membres de sa communauté dans un camp de la banlieue de Montpellier.

Petit boulot, récupération de ferraille et débrouilles diverses.

Semso parle beaucoup.

Un débit ininterrompu.

Avec ses mots, sa syntaxe et son vocabulaire fait d'un mélange de plusieurs langues. Cela ressemble à une sorte d'espéranto fait à partir de Romani, de français, d'espagnol, d'italien et de tous les mots appris au gré des rencontres.

Entre deux phrases il tire sur une cigarette dont il arrive à fumer trois paquets par jour. Les amis envoient toutes les semaines un petit mandat pour que Semso puisse entretenir efficacement sa tabagie car le stress aidant celle-ci prend un sérieux coup d'accélérateur comme d'ailleurs le coût de la rétention vu côté retenu.

Pour la troisième fois en quelques mois Semso a été arrêté et placé en rétention.

Au début il a été placé au centre de Sète. C'était pratique pour la famille et les amis qui arrivaient à venir le visiter. Mauvaise pioche la chambre dans laquelle il était retenu devait faire l'objet de menus travaux de rénovation et l'administration décide donc de le transférer à Toulouse.

Petite cause grand effet !

Il en a marre, ça le rend dingue cette manie qu'ont les policiers à l'attraper comme un gibier nuisible et à le priver de sa liberté, à laquelle il tient plus que tout.

C'est un homme du grand air. Il ne supporte pas d'être enfermé.

Il en a marre et il me le dit et me le répète à chaque fois qu'il me croise dans le couloir du secteur où il est retenu.

-« Monsieur pourquoi moi encore ici. J'ai rien fait, j'ai déjà arrêté à Lyon pendant 32 jours et il m'a libéré, après ici c'est deuxième fois et à chaque fois il me libéré, ça sert à rien de garder moi ici tout le temps. Pourquoi monsieur aidez moi. Ma femme et mon fille dehors et personne pour s'occuper de eux. »

-« Semso, je comprends mais, je n'ai pas de solution. Lorsque vous irez voir le juge on dira à l'avocat d'expliquer que cela fait trois fois que vous êtes en rétention et que cela ne sert à rien mais je crois que cela ne servira à rien»

Semso ne sait pas lire et lorsqu'il revient du tribunal il me tend l'ordonnance pliée en huit que le JLD lui a remis et qui a l'air d'avoir été rendue il y a 10 ans.

Semso n'a pas vraiment la culture des papiers. Ce qui compte c'est ce que l'on se dit en se regardant dans les yeux et en se tapant dans la main. Les papiers c'est du blabla.

- « qu'est qui est marqué monsieur dedans. »

-« Il est marqué que le juge vous garde ici pour 20 jours »

Colère, incompréhension.

Semso restera 45 jours en rétention.

Durant son séjour il apprendra que sa femme est partie avec leur enfant profitant du départ d'une caravane vers un autre camp et ne pouvant rester seule sans moyen de subsistance.

A sa sortie nous lui donnerons un dossier portant les preuves de tous ces passages en rétention et les coordonnées de la Cimade à Montpellier avec le maigre espoir qu'il s'y rende afin de déposer une demande de régularisation.

Semso sera sans aucun doute dans les mois prochains placé de nouveau en rétention afin d'alimenter utilement les statistiques d'une préfecture.

Leo

Cachez cette double peine que je ne saurais voir

La double peine vous connaissez ? Oui, je sais les journalistes en parle tout le temps à tort et à travers ; pour tout et n'importe quoi. Quand il pleut et qu'il y a une grève des transports, c'est la double peine pour les usagers. Quand une équipe de foot se prend un penalty et un carton rouge en même temps. Quand on a la gastro et que les toilettes sont bouchées...

Mais non là, on parle de la double peine, la vraie, celle qui n'existe plus depuis son abolition en 2003 par M Sarkozy. Celle que vit actuellement Achour au centre de rétention de Cornebarrieu.

Achour vit en France depuis 45 ans. Il en a 51 ans aujourd'hui. Né français en 1960, il a été naturalisé algérien en 1961 avec ses parents. Il est venu en France à l'âge de 6 ans et ne l'a jamais quitté depuis.

En 1995, Achour est lourdement condamné pour sa participation à divers vols mettant en cause des policiers ripoux. Il prend 10 ans. Il en effectuera 7.

Il est libéré en 1998 après avoir purgé sa peine. On lui retire sa carte de résident et lui notifie un arrêté ministériel d'expulsion. Ca, c'est sa double peine. C'est une mesure administrative qui le condamne à perpétuité à vivre en situation irrégulière.

Parce que Achour ne connaît pas l'Algérie. Il ne peut y retourner parce qu'il n'y a rien ni personne. Ni documents d'identité d'ailleurs.

Alors il reste en France, son pays d'origine où se trouvent ses parents résidents ainsi que ses 7 frères et sœurs tous français. Il travaille comme tuyauteur, déclare ses revenus auprès du fisc et essaie de mener une vie normale malgré sa précarité administrative qui ne lui permet pas de bénéficier d'une assurance chômage, ou de droit à la retraite.

Pendant treize ans, il n'a aucun problème mais le matin du 6 octobre, alors qu'il se rend au boulot à Montluçon, il fait l'objet d'un banal contrôle routier. La voiture est en règle. Le permis de conduire aussi. Seul problème, Achour ne peut pas présenter de pièce d'identité.

Et voilà, c'est tout. Il est arrêté et placé au centre de rétention pour un aller simple vers Alger. Aujourd'hui, il attend. Il ne sera peut être pas reconnu par le Consulat. Le Ministère de l'Intérieur saisi de ce dossier n'a pas donné suite à notre demande.

Après 45 jours de rétention Achour est finalement assigné à résidence.

Les fonds de tiroirs.

La fin de l'année approche. Il y a des quotas à respecter pour avoir de jolis cadeaux à Noël. Du coup, l'examen au cas par cas, comme ils disent, est de plus en plus restreint pour les préfectures qui n'hésitent pas à reconduire en quelques jours des personnes dont toutes les attaches sont en France.

C'est le cas de Mohamed, ressortissant marocain. Il fait l'objet d'une OQTF depuis mars.

Il est convoqué par les gendarmes de Graulhet suite à une plainte de sa compagne suite à une bagarre dans laquelle elle lui a cassé le pied. La plainte est classée dès son arrivée au commissariat et il se voit notifier un placement en rétention en vue de sa reconduite au Maroc.

Sauf que Mohamed a quelques droits à faire valoir en France. Il a donc saisi avec son avocate le tribunal administratif.

C'est vrai qu'il vit en France depuis 21 ans. Depuis 1990, il a toujours travaillé et déclaré ses impôts. Son père est décédé et il vit avec sa mère résidente française. Il a deux sœurs de nationalité française et 2 frères résidents français.

Il a aussi un fils français. Un garçon de 6 ans qui vit au Portugal avec sa mère pour qui Mohamed verse une pension et participe à son éducation comme on dit aussi.

Résultat : Mohamed est reconduit au Maroc au bout de 18 jours après 21 ans passés en France.

Le Tribunal administratif a confirmé la mesure estimant qu'il n'y avait pas d'atteinte à l'article 8 de la CEDH, donc au droit au respect de la vie privée et familiale de M., étant donné que son fils vivait au Portugal et non en France.

Pablo

INFO D'AILLEURS

: Yes they can !

En 2011, les Etats-Unis ont expulsé 396 906 étrangers en situation irrégulière. (Année fiscale de octobre à octobre). Ce chiffre n'avait jamais été atteint depuis 2003, date de la création d'une administration spécifique. Depuis l'élection de Barack OBAMA, 1,1 million de migrants ont été reconduits à la frontière soit davantage que sous aucun Président depuis Dwight Eisenhower (jan 1953-jan 1961). Le Président américain, qui avait bénéficié en 2008, du vote hispanique, est confronté à la fronde d'Etats comme l'Arizona et la Géorgie, qui ont adopté des lois répressives en la matière. Source *Reuters*

QUIZZ ?

De quels pays sont originaires ces 13 plats traditionnels ?

- | | |
|-------------------|----------------------|
| a. le Ndole | 1. la Malaisie |
| b. le Tajine | 2. le Mexique |
| c. le Och | 3. le Liban |
| d. les Anticuchos | 4. Madagascar |
| e. le Tempura | 5. le Brésil |
| f. le Mezze | 6. Vernajoul |
| g. le Mafé | 7. le Cameroun |
| h. le kedjenou | 8. le Maroc |
| i. le Ravitoto | 9. le Japon |
| j. le Nasi Lemak | 10. la Côte d'Ivoire |
| k. la Feijoada | 11. le Pérou |
| l. le Mole | 12. L' Ouzbékistan |
| m. la Mounjetado | 13. le Sénégal |

Réponses :

- a7** Le ndolé est parfois comparé aux épinards à cause de sa couleur et de sa texture mais sa préparation est tout à fait différente. C'est un plat long et difficile à réaliser mais bon marché, au goût très apprécié des camerounais particulièrement dans la région de Douala
- b8** Le tajine est une préparation culinaire originaire du Maroc. Il s'agit d'un ragoût cuit à l'étouffée dans un plat de cuisson creux en terre cuite vernissée du même nom qui peut être composé de viande, de volaille ou de poisson, de légumes ou de fruits.
- c12** Le och (ou palov quand il est cuisiné pour les repas de fêtes) est un plat à base de riz sauté, de légumes (pois chiche, carotte, ail) de viande de mouton ou de bœuf et d'épices. Il se prépare aussi au Tadjikistan et au Xingjiang par les Ouïgours.
- d11** Les anticuchos sont une spécialité d'Amérique du Sud, dont le Pérou, pays d'origine. Les anticuchos de res sont faits à partir de morceaux de cœur de bœuf mariné, qui sont ensuite piqués sur une brochette, et grillés.
- e9** Le *tempura* (天ぷら) est un assortiment de beignets à la fois très savoureux et très digeste, populaire au Japon depuis le XVIII^e siècle
- f3** Le mezzé (: مزّة) est une tradition de la gastronomie levantine (cuisine traditionnelle de la région du Levant. Bien qu'elle soit maintenant divisée en plusieurs pays comprenant la Turquie, la Syrie, le Liban, l'Irak, la Jordanie, la Palestine et Israël, la région était une entité plus unie durant l'Empire Ottoman, et durant laquelle elle fut partagée par plusieurs de ses traditions culinaires actuelles.
- Il s'agit d'un ensemble de plats (d'une dizaine à une centaine) servis à l'occasion d'une fête ou d'un repas de famille. Chaque mets est servi dans une petite coupelle de manière à pouvoir multiplier les choix.
- g13** Le mafé ou matfé est un plat à base de riz wolof avec une sauce onctueuse à la pâte d'arachide. De la viande et des légumes peuvent éventuellement être ajoutés à ce plat.
- h10** Le kédjénou ou kedjenou est une recette de ragoût de viande de brousse (gibier : biche, agouti) ou de poulet, de l'Afrique de l'ouest et plus particulièrement du centre de la Côte d'Ivoire. C'est la recette des travailleurs agricoles et des chasseurs.
- i4** Le Ravitoto, prononcez *ravitout* en français « *feuilles de manioc pilées* », est une recette traditionnelle malgache. Ce sont spécifiquement des feuilles de manioc doux pilées avec un mortier ou un hachoir de viande. On le cuit avec des oignons et de la viande de porc bien grasse
- j1** Le *nasi lemak* est un mets de la cuisine malaise traditionnelle ; on le trouve également à Singapour et au Brunei.
- En malais, *nasi lemak* veut dire, littéralement, riz dans la crème. On prépare le *nasi lemak* en faisant bouillir du riz dans du lait de coco. Souvent, on ajoute des feuilles de pandanus dans la mixture bouillante de façon à donner plus de parfum au plat ; on peut aussi ajouter du gingembre et de la citronnelle.
- k5** La feijoada est un plat très populaire au Brésil, au Portugal et aux îles du Cap-Vert, à base de haricots noirs (*feijão* : haricot en portugais), de riz et de viande de porc.
- l2** Le mole (mot espagnol tiré du nahuatl *mulli*, sauce) est le nom donné en cuisine mexicaine à certains plats à base de piment et de viande rouge (porc ou bœuf) ou de volaille (dinde, poulet). Selon le type de préparation de nombreux ingrédients peuvent composer un mole : cacao, sésame, cacahuète, tomate, maïs, graisse, os.
- m6** La mounjetado ou mongetada (graphie occitane) est le cassoulet artégeois (de l'occitan mongeta, le haricot). Il s'agit d'un plat de haricots cuisiné avec des restes de viande, c'est aujourd'hui un plat festif avec du porc et du canard gras.

